



FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983
DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



REUNION MI-SAISON ELITE NATIONALE

LUNDI 26 JANVIER 2026

Horaires prévus : 19 h – 21 h

COMPTE-RENDU

1. Dérogations : aspects sportifs, financiers, administratifs et réglementaires

- Présentation des dispositions financières applicables en 2025
- Présentation de la proposition tarifaire revue à la baisse par la commission afin de limiter l'impact financier pour les clubs

Modalités de dérogation dans la conception du calendrier sportif :

- Chaque club pourra signaler une indisponibilité à domicile, prise en compte dans l'élaboration des calendriers sportifs 2026-2027
- Toute autre demande devra obligatoirement faire l'objet d'une dérogation via FBI

Article 38 – Dérogations (projet de réécriture) :

- Procédure FBI
- Délais de réponse
- Sanctions financières automatiques (8 jours sans réponse)

2. Présentation et utilisation du budget annuel de la commission basket fauteuil •

- Présentation globale du budget
- Principes d'utilisation et priorités de financement

3. Coupe de France

- Nouveau format de la Coupe de France : retour sur les votes
- Coupe de la Commission – Pérennisation ou non ?

4. Points d'échange avec les clubs

Nous serons également à votre écoute concernant :

- Utilisation du listing (N1) (5 min)
 - Cas des joueurs absents du listing
 - Conditions de participation
 - Réserves arbitrales
 - Sanctions éventuelles
 - Modalités d'envoi des listes (licences, PDF)
 - Validation par la CFBF et la commission classification
 - Suppression des joueurs « brûlés » sur les listings
- Mise à jour et sécurisation du fichier national des classificateurs

- Obligation d'utiliser le logiciel de points à compter de la saison 2026-2027
 - Mutations exceptionnelles
 - Tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder
-

5. Échange avec le classificateur

- Temps d'échange avec Dinh Tan Trien, classificateur
 - Questions / réponses avec les clubs
-

6. La communication

- Échanges avec Mykyta (responsable communication réseaux)
 - Échanges avec Dominique Blot (responsable site internet – application de comptage des points)
-

7. L'arbitrage

- L'arbitrage à deux : retours et ressentis des clubs
 - o Objectif de la commission : retour à l'arbitrage à trois d'ici 2 ou 3 saisons
-

8. Création d'une sous-commission sportive

- Présentation du projet de création d'une sous-commission sportive, composée de deux représentants par division

Rôle de la sous-commission :

- Être force de proposition auprès de la CFBF concernant les évolutions et modifications réglementaires
 - Participer aux prises de décision relatives aux litiges rencontrés dans les différents championnats
 - Aide à la réflexion sur les calendriers annuels des différentes divisions
 - Mise en place prévue pour la saison 2026-2027
 - Transmission, au cours de la saison, d'un dossier de candidature ainsi que d'une fiche de poste à destination des clubs
-

9. Modifications réglementaires prévues pour la saison 2026-2027

9.1 Statuts et règles générales

- Plaque « GD » obligatoire
- Règle d'âge minimum (12 ans) et décharge du responsable légal
- Suppression du statut FIDET
- Avancées sur le sujet des limitations de joueurs étrangers
- Uniformisation des « abattements » accordés à toutes les féminines et aux jeunes étrangers.
- Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés U23 (en réflexion pour les saisons 2028-2030)

9.2 Obligations des clubs organisateurs

- Ajout d'obligations : licence FFH pour les OTM et aides-marqueurs (logiciel de points)
- Vos retours, difficultés et besoins en formation

9.3 Réécriture Cahier des Charges des organisateurs

Présentation des avantages gagnés par les clubs organisateurs.

Membres de la Commission Fédérale Basket-Fauteuil présents :

- Maxime JULVE, responsable développement,
- Nelly BLOT, responsable sous-commission Administrative/juridique,
- Jérôme HECQUET, Trésorier – FBI,
- Dr Tan Trien DINH, responsable de la sous-commission classification,
- Mykyta NAUMOV, responsable communication réseaux sociaux,
- Stéphane Binot, responsable performance. (à partir de 20h)

Membres de la Commission Fédérale Basket-Fauteuil excusés :

- Dominique BLOT, gestionnaire site internet (logiciel comptage des points)
- Philippe MORIN, responsable sous-commission arbitrage,

La réunion a abordé plusieurs points afin :

- de recueillir les retours des clubs concernant le déroulement des championnats, les problèmes rencontrés, et les améliorations nécessaires à mettre en place,
- ajuster l'organisation pour la seconde partie de saison et préparer les suivantes,
- partager la transparence budgétaire et points réglementaires à venir

1. Dérogations : aspects sportifs, financiers, administratifs et réglementaires

- Présentation des dispositions financières applicables en 2025
- Présentation de la proposition tarifaire revue à la baisse par la commission afin de limiter l'impact financier pour les clubs

Modalités de dérogation dans la conception du calendrier sportif :

- Chaque club pourra signaler une indisponibilité à domicile, prise en compte dans l'élaboration des calendriers sportifs 2026-2027
- Toute autre demande devra obligatoirement faire l'objet d'une dérogation via FBI

Article 38 – Dérogations (projet de réécriture) :

- Procédure FBI
- Délais de réponse
- Sanctions financières automatiques (8 jours sans réponse)

Les dérogations sont gérées par Jérôme **HECQUET**. En son absence **Maxime** a présenté ce point.

Environ 256 demandes de dérogations ont été traitées à date (~100 dans le délai gratuit ≥45 jours avant le début du championnat).

De nombreuses demandes de dernière minute (joueurs, salles), ont été acceptées suite à l'accord entre les deux clubs.

Ces changements impactent directement la désignation des arbitres qui se fait 7 semaines à l'avance, d'où un fort impact en cas de report tardif.

En Elite Nationale il y a eu très peu de dérogations payantes cette saison. Elles ont été traitées en tout début de championnat ce qui a limité leur impact financier.

Notifications et processus :

Les clubs reçoivent une notification email via FBI. Nous vous remercions de répondre vite pour permettre les désignations officielles.

Le règlement actuel prévoyait une acceptation d'office après 8 jours sans réponse, non appliquée cette saison pour éviter des acceptations préjudiciables (ex. demande de jouer le dimanche sans gymnase).

Nous avons décidé de réviser le barème financier qui aurait dû être appliqué cette saison.

Objectif : éviter une charge excessive (projection à 12 500€ au 30/12 avec l'ancien barème) → révision à la baisse (~2 430€ au total). Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès la saison 2025/2026.

Il se décompose ainsi :

Gratuit : ≥45 jours avant le début du championnat.

Après ce seuil :

Simple changement d'horaire : 10€ (à partir de J-44).

21–44 jours avant la rencontre : 40€.

15–20 jours : 60€.

6–10 jours : 150€.

<6 jours : 250€. Cette somme est perçue par les participants, comme élevée sachant qu'il y a parfois des impondérables (maladies/grippe). Maxime précise que le traitement au cas par cas reste possible

Il est demandé à tous les clubs de répondre aux demandes de dérogation sous 8 jours et de se coordonner entre clubs pour accélérer les acceptations, consulter fréquemment FBI (dérogations en attente, notifications email).

Les changements de dates ou d'horaires entraînent souvent des modifications de désignation d'arbitres.

Lorsque les arbitres doivent être remplacés ou déplacés depuis d'autres régions, les coûts augmentent fortement, ce qui alourdit la caisse de péréquation. C'est pour cette raison que la commission est particulièrement vigilante sur les dérogations tardives.

Évolutions prévues (saison prochaine):

Règle des 8 jours : en l'absence de réponse du club adverse, refus d'office + amende 10€ au club n'ayant pas répondu.

***O. BOUSTILA** (Handi Sud Basket) et d'autres clubs précisent que ceux-ci subissent des décisions de dernière minute des mairies. Cela engendre souvent des retraits de salle la veille ou quelques jours avant le match. Le club dans ce cas, n'est pas responsable de cette indisponibilité. Maxime confirme qu'un courrier officiel avec justificatif de la mairie suffit et qu'ainsi aucune pénalité financière sera appliquée.*

La commission affirme sa volonté d'accompagner les clubs, d'intervenir auprès des instances ou des collectivités si nécessaire.

Cependant, même si le club n'est pas sanctionné financièrement, ces situations créent de fortes difficultés organisationnelles (arbitres, calendrier, adversaires).

Si un club ne peut pas recevoir à la date prévue, il devra faire une demande de dérogation. Cette demande devra être acceptée par le club adverse. Mais si celui-ci refuse. La commission ne peut pas imposer un changement de date. Le club recevant devra trouver une autre salle, ce qui est parfois impossible.

Il faut encadrer les refus abusifs, obliger la proposition de plusieurs dates alternatives, et étudier des règles plus précises à inscrire au règlement.

Délai des 45 jours en début de saison : explication du problème

La règle actuelle impose que les demandes de dérogation soient faites 45 jours avant le début du championnat.

Pourquoi ce délai pose problème ?

- *Les calendriers fédéraux arrivent souvent fin août.*
- *Les attributions de gymnases par les mairies ont lieu mi-septembre.*
- *L'été correspond à une période de vacances, où les décisions sont difficiles à obtenir.*

Concrètement, les clubs sont parfois tenus de demander des dérogations avant même de savoir s'ils auront une salle.

Pourquoi ce délai existe ?

- *Les désignations d'arbitres sont faites plusieurs semaines à l'avance.*
- *La commission doit s'assurer que les dates sont stabilisées avant ces désignations.*

Piste d'évolution

- Étude d'un raccourcissement du délai (par exemple à 30 jours).
- Nécessite une validation avec la commission arbitrage.

Les clubs devront fournir les indisponibilités **AVANT** la construction du calendrier. Les dérogations devront être acceptées par l'adversaire sinon refus automatique.

Pour des cas particuliers, il suffit de contacter la commission.

Engagement pris de revenir vers les clubs sur ce point.

2. Présentation et utilisation du budget annuel de la commission basket fauteuil

(voir PJ Budget de la commission)

- Présentation globale du budget
- Principes d'utilisation et priorités de financement

Le budget évoqué n'est pas arrêté au centime près, mais se situe dans une fourchette estimative (environ 45 000 à 50 000 €). Un travail approfondi ligne par ligne a été réalisé avec Jérôme à partir du livre analytique de la Fédération, afin d'identifier précisément :

- les dépenses,
- leur imputation comptable,
- et les recettes correspondantes.

Les recettes liées à la gestion des cartes de classification sont estimées entre 2 000 et 3 000 €.

Important : la **FFH fonctionne en année civile**, tandis que la commission fonctionne en **année sportive**, ce qui crée des décalages de lecture entre les exercices (chiffres justes mais difficilement comparables d'une saison à l'autre).

Certaines actions inscrites au budget ne seront finalement pas financées par ce budget, mais par d'autres enveloppes fédérales.

Exemple : l'Action 12 est maintenue dans le document budgétaire pour une demande globale fédérale, mais son coût sera finalement de 0 € pour la commission.

Cette action concerne notamment une dotation vestimentaire commune : tous les sports bénéficieront du même polo et de la même tenue, financés ailleurs.

→ Les 3 500 € initialement prévus pour cette ligne disparaîtront du budget réel de la commission.

La FFH fixe chaque année des lignes directrices nationales.

Pour l'année en cours, les priorités sont :

1. Formation des juges et arbitres officiels
2. Développement du basket jeunes
3. Développement du basket féminin

→ En conséquence, les actions 3x3 féminin et jeunes auront très probablement un financement validé.

Recettes issues des fautes techniques :

Les amendes liées aux fautes techniques et disqualifiantes sont bien centralisées dans le budget de la Commission, ne sont pas reversées aux arbitres.

La question soulevée porte sur le montant total annuel de ces recettes, la commission bénéficiaire exacte (basket ou arbitrage), et surtout l'utilisation concrète de ces fonds (réinvestissement, amélioration, formation, etc.).

Environ **6 000 €** de recettes annuelles issues des fautes techniques.

Tarifs progressifs :

1ère faute : 40 €

2e : 50 €

3e : 80 €

4^e : 100 €

5^{ème} : 150 €

Dossier disciplinaire : jusqu'à 150 €

Environ 160 fautes techniques par an toutes divisions confondues sont enregistrées. (correctif apporté après la visio)

Dans la pratique, les clubs refacturent souvent ces amendes aux joueurs.

Ces recettes alimentent le « pot commun » servant à financer :

- formation arbitrale,
- championnat de France jeunes,
- compétitions 3x3 féminin,
- actions de développement.

Coupe de France : coûts, justification et débats

Montant global 2025 - Dépense totale 2025 : environ 6 800 €.

Ce montant comprend :

- Les déplacements des membres de la commission (présence sur site + réunion de mi-saison),
- L'hébergement des arbitres et des membres de la commission,
- Les déplacements des arbitres (forfait de 100 € par arbitre),
- La présence d'un commissaire.

Formation des arbitres lors de la Coupe de France

La Coupe de France est utilisée comme stage de formation de mi-saison. Les arbitres ne perçoivent pas d'indemnité de match, ils sont considérés en formation.

Effectif concerné : 16 à 18 arbitres, soit environ 1 600 à 1 700 € uniquement pour les aides au déplacement.

Le format "stage + arbitrage" est financièrement plus soutenable et sportivement utile.

Lors de ces échanges on peut relever des Incompréhensions et quelques tensions

Une incohérence apparente est soulevée :

3 750 € annoncés pour le recyclage des arbitres (ailleurs dans le budget),

6 758 € pour la Coupe de France incluant à nouveau des frais liés à l'arbitrage.

Certains estiment qu'il y a soit un double comptage, soit une erreur de ventilation budgétaire.

Rappel important :

Les clubs paient déjà les matchs, aucune dépense de Coupe de France ne transite par la caisse de péréquation (selon décisions votées).

Nelly reprend la rédaction du compte-rendu de la RAC concernant la prise en charge des phases finales.

« Toutes les phases finales (Coupe de France, Coupe de la Commission, playoffs, play-downs, Final Four), sont organisées au coût réel. Ces coûts sont répartis entre les clubs qualifiés. »

Le budget présenté concerne bien l'exercice 2025 (janvier-décembre), et non 2026.

Certaines confusions viennent du fait que les comptes 2025 sont en cours de finalisation, tandis que les décisions 2026 ne sont pas encore arrêtées.

All Star Game

Le coût total estimé de l'événement est d'environ 70 000 €.

La part de la Commission Basket s'élève 1 500 € seulement.

Le reste est pris en charge par le service marketing de la Fédération, le budget performance (environ 300 000 € annuels).

La Commission n'a pas vocation à financer cet événement au-delà du reliquat pris en charge.

Organisation interne de la Commission

Elle fonctionne avec :

- 1 salarié développement (Maxime),
- 1 salarié performance (Stéphane Binot),
- Tous les autres membres sont bénévoles.

Ces derniers bénéficient d'une prise en charge limitée de 50 à 75 % des forfaits téléphoniques uniquement.

Demande de budget 2026 (année civile)

Il s'agit d'une **demande soumise à validation par la Fédération**, avec la certitude que **tout ne sera pas accordé**.

Budget demandé vs budget réellement alloué

Budget total demandé par la commission basket : 29 000 €

Budget que la fédération devrait réellement allouer : entre 9 000 € et 11 000 €

Cela crée un **écart d'environ 18 000 à 20 000 €** à compenser par :

- des économies,
- des réductions de certaines actions,
- ou des ajustements avec les organisateurs.

Conséquences concrètes :

Sur une demande de 8 000 € pour la formation et l'évaluation arbitrale → seulement 6 000 € pourraient être obtenus.

Sur une ligne de 2 735 € → seulement 2 000 € pourraient être conservés.

Coupe de la Commission : 1 000 € demandés → probablement 0 € alloués → nécessité de négocier avec l'organisateur pour annuler les coûts.

Répartition fédérale entre commissions sportives

Le budget global fédéral à répartir entre toutes les commissions sportives est d'environ : **320 000 €**

⚠ Le budget n'est **pas calculé selon le nombre de clubs ou licenciés**, mais selon **les actions proposées**.

Exemples d'enveloppes :

Cécifoot : environ 20 000 à 25 000 €

Rugby fauteuil : environ 9 000 €

Basket fauteuil : environ 9 000 €

Frais de fonctionnement (≈ 6 800 €)

- Hébergement du site internet,
- Abonnements téléphoniques,
- Abonnement internet,
- Frais postaux (feuilles de marque, rappels, mises en demeure),
- Logiciels divers.

Actions budgétées

Réunion des clubs : ~3 800 €

- Location de salle,
- Déplacements,
- Organisation logistique.

Coupe de France : budget prévisionnel de 5 000 €

- Ajustable selon la confirmation définitive des règles de prise en charge par les clubs.

Championnats :

- Fonctionnement par engagements clubs,
- Dépenses : déplacements, communication, arbitrage.

Championnat de France Jeunes :

- Prise en charge à 100 % du déplacement et de l'inscription des équipes féminines.

Nouvelle action :

- Championnat 3x3 féminin et U23 (lancé en décembre).

Recyclage et formation continue des arbitres :

La commission souhaite renforcer fortement :

- la formation continue des arbitres,
- l'évaluation et le suivi des officiels.

8 000 € ont été demandés pour cette action, mais le montant final dépendra de la validation fédérale, et des priorités nationales (formation des officiels = priorité confirmée).

Evaluation des arbitres

Les évaluateurs/observateurs sont des arbitres de divisions supérieures :

arbitre élite → observe arbitre N1

arbitre N1 → observe arbitre N2/N3

La saison dernière sur l'ELITE NATIONALE, une seule personne (Céline Villard) assurait l'observation, principalement à distance.

Cette année, aucun observateur n'est désigné sur cette division.

La priorité est donnée à l'observation des divisions inférieures pour faire progresser les arbitres.

Les frais des observateurs sont payés par le budget de la commission qui fait partie de la fédération, mais dispose d'un budget propre alloué.

8. Conclusion générale

Le budget présenté est **celui de 2025 pour les dépenses réalisées, et une projection 2026 pour les demandes.**

Des **ajustements sont nécessaires**, notamment sur :

la Coupe de France,

la ventilation des frais d'arbitrage,

l'application stricte des décisions prises lors de la RAC.

La volonté affichée est la transparence, l'optimisation des coûts et le maintien d'actions jugées utiles, notamment en matière de formation arbitrale.

Les clubs remercient la Commission pour la première présentation claire d'un budget prévisionnel après plusieurs années de demandes restées sans réponse.

L'engagement est pris de maintenir cette transparence et de répondre aux questions éventuelles par mail ou téléphone si besoin.

3. Coupe de France

- Nouveau format de la Coupe de France : retour sur les votes
- Coupe de la Commission – Pérennisation ou non ?

Format : 2 premiers de N1 (mi-saison) + 2 derniers d'Élite.

Coupe de France – Retour à l'esprit originel de la compétition

Plusieurs intervenants expriment le souhait de revenir à une véritable Coupe de France, fondée sur un tirage au sort intégral, des confrontations directes entre divisions différentes, l'abandon des formats par plateaux ou mini-tournois.

Exemple cité :

Un premier de poule de National 3 (poule B) bat le premier de poule de Nationale 2 (poule A), malgré de larges écarts de points en championnat.

Ce type de surprise illustre précisément l'esprit Coupe de France.

Référence symbolique :

Possibilité pour Le Puy-en-Velay de recevoir les Hornets dès un 1er tour. Ce type d'affiche inattendue est jugé « génial » et emblématique.

Proposition de nouveau format

16 équipes engagées

Tirage au sort intégral

Tours successifs :

Seizièmes → Huitièmes → Quarts → Demi-finales → Finale

Dès les quarts : plus que 8 équipes restantes.

Conséquence :

Maximum 4 matchs supplémentaires pour une équipe finaliste.

Intérêt sportif et médiatique :

- Création d'affiches attractives,
- Animation locale dans les clubs recevant des équipes d'un niveau supérieur,
- Dynamisation du basket fauteuil national.

Calendrier envisagé

Décembre : 1er tour

Février : 2e tour

Avril : demi-finales

Juin : finale avant les play-offs

Objectif :

- Éviter les longues coupures sans compétition,
- Maintenir le rythme sportif,
- Mieux utiliser les week-ends disponibles.

Proposition complémentaire :

Possibilité d'organiser la finale en même temps que la Coupe de France valide, dans une grande salle nationale. Cela permettrait de donner davantage de visibilité au basket fauteuil et valoriserait l'évènement

Contraintes soulevées

Le calendrier actuel trop chargé, notamment en début de saison. Cela induit des déplacements supplémentaires, une augmentation des coûts de transport, hébergement et restauration.

Les clubs étant partisans de cette formule précisent qu'ils effectuent déjà des déplacements pour matchs amicaux, Les montants estimés restent jugés « raisonnables ».

Proposition intermédiaire :

Lancer un sondage auprès des clubs pour vérifier l'accord collectif,

Envisager une mise en place dès la saison suivante si validation générale.

La commission se dit ouverte au principe, mais rappelle que des propositions similaires ont déjà été discutées. Elles ont souvent buté sur les contraintes financières des clubs. Il est nécessaire qu'une adhésion claire de tous les clubs soit recueillie.

4. Points d'échange avec les clubs

Nous serons également à votre écoute concernant :

- Utilisation du listing
 - Cas des joueurs absents du listing
 - Conditions de participation
 - Réserves arbitrales
 - Sanctions éventuelles
 - Modalités d'envoi des listes (licences, PDF)
 - Validation par la CFBF et la commission classification
 - Suppression des joueurs « brûlés » sur les listings
- Mise à jour et sécurisation du fichier national des classificateurs
- Obligation d'utiliser le logiciel de points à compter de la saison 2026-2027
- Mutations exceptionnelles

Tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder

Vérification des listings à partir de la saison prochaine

À compter de la saison prochaine, la Commission vérifiera systématiquement les listings des clubs, notamment au niveau des numéros de licence.

Chaque club devra transmettre, en plus du listing, le PDF de chaque licence individuelle.

Cette mesure vise à éviter les problèmes importants rencontrés en début de saison, où certains listings ont été utilisés à tort comme substituts aux licences officielles, ce qui a généré de graves confusions.

La Commission se dit ouverte à la discussion immédiate si certains souhaitent approfondir le sujet.

Romuald Guidez (Lille) rappelle que, selon des articles retrouvés concernant deux clubs (Lille et Meaux), les listings étaient déjà considérés comme documents officiels.

D'après l'interprétation de R. Guidez ces listings auraient dû être contrôlés à la fois par la Commission et par les classificateurs, au même titre que les licences, la classification des joueurs, les numéros de maillot, etc.

Maxime demande à R. Guidez de lui transmettre les articles concernés, ce qu'il s'engage à faire rapidement après validation avec son avocat.

Ajustements prévus sur les listings

*Pour la saison prochaine, les listings seront désormais **validés officiellement par la Commission**.*

La mention des joueurs "brûlés" sera retirée de ces documents, car il existe déjà une liste spécifique dédiée à cela, afin d'éviter toute confusion.

Les numéros de maillot ne seront plus inscrits, la Commission n'ayant pas la possibilité de les vérifier.

Les listings ne comporteront plus que les éléments vérifiables par la Commission à savoir la classification, et le numéro de licence.

Débat sur la notion de mutation vs création de licence

O. Boustila soulève un désaccord important sur la définition de la "mutation" :

Selon lui, un joueur venant de l'étranger n'est pas forcément en mutation, surtout s'il n'a jamais été licencié en France.

Il insiste sur le fait qu'un joueur étranger arrivant pour la première fois devrait relever d'une création de licence, et non d'une mutation.

Il explique qu'un joueur venant d'un pays sans championnat structuré, n'ayant jamais été affilié à une fédération, s'est vu refuser une licence alors qu'il devrait être théoriquement apte à jouer, surtout en cours de saison (avant la fin des matchs aller).

Cas particulier des joueurs accidentés et étrangers

O. Boustila évoque également le cas d'un jeune accidenté en centre de rééducation souhaitant commencer le basket fauteuil :

Selon ce qui lui a été répondu, il ne pourrait pas être intégré, ce qu'il conteste.

Maxime reconnaît que le cas est particulier et indique devoir revérifier le règlement, tout en précisant que, de mémoire, tout joueur venant de l'étranger est soumis aux règles de mutation, même si ce n'est pas une mutation au sens strict.

Stéphane Binot confirme cette interprétation réglementaire.

Tous les joueurs provenant de l'étranger sont soumis aux règles de mutation, même s'il ne s'agit pas juridiquement d'une mutation classique.

En revanche, un jeune joueur français accidenté peut bénéficier d'une création de licence à tout moment.

O Boustila maintient que, dans le cas évoqué, le joueur n'a jamais participé à un championnat, n'a jamais été licencié, ni affilié à une fédération étrangère, et que la qualification de mutation n'est donc pas justifiée.

Demande de mise en place d'un joker médical

O. Boustilla profite de la réunion pour aborder un sujet jamais réellement débattu faute de temps lors des précédentes RAC : la mise en place d'un joker médical.

Il insiste sur la nécessité d'un véritable joker médical, destiné à remplacer un joueur gravement blessé ou indisponible pour une longue durée, voire pour le reste de la saison.

Il justifie cette demande par :

- le coût élevé d'une saison,
- les investissements imposés aux clubs (vidéo, arbitrage, caisses, organisation),
- les contraintes de classification,
- et la volonté affichée par la DTN que les clubs fonctionnent comme des structures professionnelles, sans pour autant leur donner les outils adaptés.

Il donne un exemple concret et immédiat :

son joueur classé 1 point a été hospitalisé en urgence, un match est programmé contre Strasbourg quelques jours plus tard, sans ce joueur clé, l'équipe est incapable d'aligner une composition réglementaire, d'où la question : peut-il recruter temporairement un joueur étranger (italien, espagnol, américain) de même classification pour le remplacer ?

Il demande clairement si ce sujet peut être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine RAC ou si cela restera une question « taboue ».

Maxime demande d'abord une définition précise du joker médical et des profils concernés. Après les explications de O. Boustilla, Maxime indique qu'il n'est pas fermé à la discussion, mais qu'il ne s'est jamais vraiment penché sur la question, et qu'il n'a donc pas de réponse immédiate à apporter.

Nelly Blot rappelle que le joker médical avait déjà été abordé en 2020, lors d'une RAC. Le compte rendu mentionnait un "joker médical pigiste". Il avait été noté que le bureau exécutif devait étudier la question, et informer les clubs ultérieurement de la décision.

Nelly précise toutefois qu'il faut vérifier si des suites concrètes ont réellement été données.

David Chamard (Le Puy en Velay) intervient pour exprimer un accord total avec O. Boustilla.

Une équipe est construite en début de saison. Si un joueur majeur se blesse gravement, le club doit pouvoir le remplacer à classification et impact équivalents afin de poursuivre la saison normalement.

Daniel Paquet (Le Cannet) confirme également son soutien notamment pour les petits points, essentiels à l'équilibre des équipes, l'objectif étant d'éviter des forfaits en cours de saison, préjudiciables au championnat.

Il précise que les difficultés financières et la recherche du joueur relèvent des clubs, mais que le principe du joker médical existe déjà en basket valide, ce qui montre que le dispositif est viable.

Maxime reconnaît que, si un joker médical devait être mis en place, il faudrait un encadrement réglementaire très strict, clarifier si un joueur d'équipe 2 pourrait être utilisé comme joker sans impacter les quotas.

Il évoque le rugby fauteuil, où le joker médical existe, mais souligne que les remplacements se font souvent en prenant des joueurs dans d'autres clubs. ce modèle n'est pas transposable au basket fauteuil.

Limites du système actuel : quotas, classification et équipes 2

David Chamard met en avant un problème majeur. les quotas de joueurs français sur le terrain, la rareté des joueurs français de niveau élite, la blessure d'un seul joueur français clé peut empêcher une équipe de jouer.

Maxime rappelle que l'obligation d'avoir une équipe 2 vise à créer un vivier de remplacement.

O. Boustilla et D. Chamard répliquent que l'équipe 2 ne règle pas le problème de la classification, ni celui du niveau de jeu en élite. intégrer un joueur de Nationale 3 en élite peut déséquilibrer totalement l'équipe et faire chuter le niveau du championnat.

D. Chamard souligne qu'avec une classification pourtant égale, on peut "tuer" sportivement une équipe.

Modalités envisagées pour un joker médical

David propose des critères précis :

- joker médical temporaire, limité à la durée réelle de l'arrêt (ex. 2-3 semaines),
- joueur de classification équivalente,
- éventuellement un joueur étranger bénéficiant d'un statut assimilé à celui du joueur remplacé (notamment pour les quotas).

Il rappelle une réalité structurelle :

il n'existe pas en France 40 joueurs français capables d'évoluer en élite, ce qui rend illusoire un remplacement uniquement national.

Débat sur la durée d'indisponibilité

Jean-Pierre Louradour (Toulouse) estime que le joker médical n'a de sens que pour une indisponibilité longue durée. pour une absence de 2-3 semaines, le temps de trouver un joueur, le blessé serait déjà de retour

O. Boustilla et David Chamard contestent ce point. une équipe peut être dans l'impossibilité de jouer immédiatement, certains clubs sont capables de trouver un joueur en quelques jours, même une absence courte peut avoir des conséquences sportives majeures.

Autres risques systémiques soulevés

R. Guidez souligne ces points :

- obligation prochaine d'aligner deux joueurs français sur le terrain,
- risque de déséquilibrer les divisions inférieures en allant y recruter,
- logique de "déshabiller Paul pour habiller Jacques",
- difficultés d'effectif entre équipe 1 et équipe 2, notamment lors des déplacements,
- incompatibilités avec la classification et la gestion globale des feuilles de match.

Il rappelle que l'ouverture aux étrangers visait initialement à élever le niveau de l'Elite, et que les restrictions actuelles entraînent un recul du niveau sportif

Mise en garde sur la notion de pigiste et le cadre professionnel

Sandra Cléaux (Elan Chalon) rappelle que les seules ligues autorisant officiellement les pigistes sont les ligues professionnelles.

Elle souligne que, dans les championnats professionnels (Pro A, Pro B, Nationale 1 en basket valide) les pigistes sont strictement encadrés, des examens médicaux complets sont réalisés, les dossiers sont transmis à la Fédération, et c'est la Fédération qui valide ou refuse le pigiste.

Elle insiste sur le fait que notre Ligue actuelle n'est pas professionnelle, ce qui rend juridiquement et structurellement très complexe l'introduction de pigistes ou jokers médicaux.

Elle précise que faire venir un joueur pour 3 semaines ou 1 mois pose immédiatement plusieurs problèmes :

- un joueur ne vient pas gratuitement,
- il faut le loger (souvent à l'hôtel ou en appartement),
- le club prend en charge les frais, considérés comme des avantages en nature,
- en cas de contrôle fiscal ou administratif, les clubs peuvent être sanctionnés.

Il est rappelé que les contrôles existent réellement et que les autorités vérifient qui paie les logements, les aides (allocations logement, aides publiques) sont rapidement analysées, les clubs sont exposés à de lourdes conséquences s'ils ne respectent pas le cadre légal.

Sandra pose clairement le débat :

- soit la Ligue reste amateur et n'intègre pas de pigistes,
- soit une décision forte est prise avec la Fédération et la Commission pour professionnaliser réellement la Ligue.

Elle souligne une contradiction :

Le championnat devient de plus en plus professionnel dans les exigences, mais sans cadre juridique et économique adapté. Elle ajoute que beaucoup de joueurs ne souhaitent pas devenir professionnels, notamment pour conserver leurs droits sociaux (handicap, aides, statuts spécifiques).

Réponses et nuances apportées par d'autres intervenants

David Chamard reconnaît les arguments avancés mais précise que même dans un cadre amateur, il est possible d'avoir des joueurs salariés, rien n'interdit juridiquement des contrats de travail, tant que le cadre est respecté.

Stéphane Binot confirme que des contrats salariés sont possibles dans les clubs amateurs, mais cela reste très encadré et ne règle pas toutes les problématiques liées aux pigistes.

Contraintes réglementaires internationales (IWBF et Coupes d'Europe)

Stéphane Binot ajoute une contrainte majeure :

à l'échelle européenne (IWBF), il n'existe pas de statut officiel de joker médical. Recruter un joueur implique soit une lettre de sortie (difficile pour une courte durée), soit de trouver un joueur totalement libre, ce qui est rare.

Pour les compétitions européennes, les listes de joueurs doivent être déposées avant le 1er décembre. Après cette date, aucun ajout n'est possible, même en cas de blessure grave. Cela rend la mise en place d'un joker médical encore plus complexe à l'échelle internationale.

Problème de légitimité et de contrôle médical

Maxime Julve exprime une inquiétude institutionnelle. Si un système de pigistes est mis en place, la Fédération devrait décider si un joueur est réellement éligible. Or il doute que la Fédération ait la légitimité ou les moyens humains pour le faire.

Stéphane Binot renchérit. Un vrai contrôle impliquerait l'envoi d'un médecin fédéral pour constater la blessure, les délais administratifs rendent ce contrôle quasi impossible pour des absences courtes (3-4 semaines).

Recentrage du débat par O. Boustilla : le joker médical de longue durée

Il précise qu'il ne parle pas nécessairement de pigistes courts, mais bien de joker médical au sens strict.

Il donne un scénario concret :

un joueur classé 1 point se blesse gravement (ex. coiffe des rotateurs) pour la fin de saison, la période de mutation est terminée, l'équipe devient incapable d'aligner une feuille réglementaire, ce qui entraîne un forfait général, et déséquilibre l'ensemble du championnat (moins d'équipes, impact financier, sportif et organisationnel).

Il insiste sur une règle simple :

- remplacement à équivalence stricte (1 point pour 1 point),
- pas de gain sportif,
- uniquement pour des absences longues et médicalement justifiées.

Réserves sur les dérives possibles

Stéphane Binot rappelle des abus passés. Des joueurs se déclarant blessés en cours de match, permettant à l'équipe de modifier sa composition et de gagner un avantage sportif. Ce qui montre la nécessité d'un encadrement extrêmement strict.

Il souligne également que la question centrale est l'équipe. Est-elle réellement non alignable réglementairement, ou simplement moins performante sans le joueur blessé ?

Alignement possible avec le règlement du basket valide

Il est rappelé que dans le basket valide un joueur n'est pas remplacé immédiatement. Un délai minimal d'arrêt est requis, ce délai est d'environ 6 semaines.

Plusieurs intervenants s'accordent sur le fait que si un dispositif est créé, il devrait concerner uniquement les arrêts de longue durée, et s'aligner autant que possible sur les règles existantes en valide.

Conclusion provisoire

Maxime Julve conclut que la question est prise en compte, des éléments seront recherchés sur ce qui se fait en basket valide. Le juriste de la Fédération sera consulté pour évaluer la faisabilité juridique.

Aucune décision immédiate n'est prise, mais le débat est officiellement ouvert. Les enjeux identifiés sont sportifs, juridiques, financiers, médicaux et institutionnels, et le sujet nécessite un travail approfondi et collectif.

5. Échange avec le classificateur

- Temps d'échange avec **Dinh Tan Trien**, classificateur
- Questions / réponses avec les clubs

Les cartes de classification restent obligatoires dans plusieurs situations :

- pour les nouveaux joueurs arrivant de l'étranger,
- pour les cartes périmées,
- pour les cartes effacées ou détériorées,
- ainsi que dans le cadre du listing général des joueurs.

Il est possible d'apporter certaines modifications mineures sur ces cartes (comme le numéro), ce qui ne pose pas de problème particulier à l'heure actuelle. Globalement, le fonctionnement est jugé satisfaisant.

Un autre point abordé concerne le contrôle des points. Celui-ci est désormais obligatoire, mais il est précisé que tous les clubs de l'Elite appliquent déjà cette procédure depuis environ un an. À ce niveau, tout se déroule correctement, avec de bons échanges entre les différents acteurs, notamment avec les personnes impliquées depuis longtemps dans ces dossiers.

Concernant la classification en Coupe d'Europe, le bilan est également positif. Une aide est apportée pour la constitution des dossiers, en particulier pour les nouveaux joueurs.

Toutefois, le nombre de nouveaux joueurs a fortement diminué par rapport à il y a trois ans. A l'époque, ils étaient nombreux, aujourd'hui, on compte un ou deux nouveaux joueurs seulement, et uniquement dans 2 à 3 équipes sur les 10 ou 11 engagées.

Un point d'alerte important est soulevé concernant les deadlines administratives, notamment pour :

- la présentation des listes en Euro Cup,
- les dossiers MDF,
- et les team lists.

Les instances internationales ont décidé de renforcer les sanctions financières en cas de non-respect des délais :

Pour les MDF des nouveaux joueurs si le dossier médical n'est pas déposé 2 mois avant la compétition, pénalité de 100 € à partir d'un mois de retard, 200 € si le retard est plus important.

Le joueur reste qualifié, mais la pénalité est appliquée.

Pour les team lists non présentées dans les délais la sanction est immédiate, avec une pénalité de 100 € ou 200 € selon le cas.

Les premières compétitions MDF, 6 débiteront en février, ce qui rend le respect des délais encore plus crucial.

En conclusion, même si les procédures sont globalement bien maîtrisées et que la situation est stable, il est fortement recommandé aux clubs de renforcer leur vigilance sur les échéances administratives, car les pénalités financières seront désormais appliquées de manière systématique.

6. La communication

- Échanges avec Mykyta (responsable communication réseaux)
- Échanges avec Dominique Blot (responsable site internet – application comptage des points)

Maxime Julve et Mykyta rappellent que la diffusion des matchs relève de la Fédération, qui finance une prestation uniquement pour les journées officielles de championnat. Les matchs déplacés ne sont pas pris en charge, ce qui explique certaines non-diffusions (ex. match important Chalon). Les clubs sont donc encouragés à diffuser eux-mêmes sur leurs réseaux quand c'est possible.

Le point central concerne le review (challenge arbitral) annoncé en Coupe d'Europe. Plusieurs intervenants s'interrogent sur la faisabilité matérielle avec les outils actuels. Le constat général est que le flux YouTube est en direct, ce qui ne permet pas facilement de revenir en arrière. Pour rendre le review possible, il faudrait soit :

- un logiciel spécifique capable de revenir en arrière sur le flux direct,
- soit un second dispositif d'enregistrement (caméra ou appareil séparé),
- et un PC dédié uniquement au review (en plus des PC pour la table de marque et les statistiques).

Jean-Pierre Louradour indique que, pour l'EuroCup, il lui a été demandé d'installer un logiciel sur un PC à part, supposément capable d'exploiter la caméra du direct pour le review.

D'autres clubs envisagent de tester des solutions avec deux caméras. L'avis majoritaire reste prudent : les moyens actuels sont insuffisants, la mise en place est lourde, et le challenge risque de ralentir fortement les matchs, comme observé dans d'autres sports (volley notamment).

Il est évoqué que, techniquement, un retour arrière via YouTube est possible sur téléphone ou tablette, sans interrompre le direct, mais cela reste une "usine à gaz" difficile à généraliser. La recommandation finale est donc de tester le dispositif une saison en Coupe d'Europe, puis d'évaluer son réel intérêt avant une éventuelle généralisation.

Enfin, Mykyta rappelle plusieurs consignes de communication :

- transmettre les scores le plus rapidement possible, afin de mettre à jour classements et réseaux,
- respecter strictement la charte graphique et les logos officiels des championnats (Élite, N1, N2, N3), sans modification,
- reste disponible pour toute question via mail ou téléphone.

La conversation se conclut sur l'idée que le review n'est pas prioritaire à court terme, et que l'amélioration de la communication, de la diffusion et de la cohérence visuelle reste l'enjeu principal actuel.

7. L'arbitrage

- L'arbitrage à deux : retours et ressentis des club
- Objectif de la commission : retour à l'arbitrage à trois d'ici 2 ou 3 saisons

Le point arbitrage est abordé en l'absence de Philippe, excusé pour raisons personnelles. La discussion est animée par Maxime Julve, avec une forte participation des clubs, principalement autour de la question centrale : arbitrage à 2 arbitres vs arbitrage à 3 arbitres en Élite.

Analyse chiffrée et position de D. Paquet

Il présente une analyse comparative chiffrée entre le début de saison précédente (arbitrage à 3) et la saison actuelle (arbitrage à 2), sur les 8 premiers matchs :

- Nombre total de fautes sifflées :
 - Saison précédente : 255 fautes
 - Saison actuelle : 198 fautes
- Moyenne par match :
 - Avant : 31,8 fautes
 - Cette saison : 24,7 fautes → soit environ 7 fautes sifflées en moins par match
- Durée moyenne des matchs : 1h37
 - Un seul match plus long (Strasbourg), dû à une erreur de chronomètre à la table, non liée à l'arbitrage.

En synthèse, D. Paquet conclut que :

- Les Matches sont plus fluides
- Moins de lancers francs
- Le jeu est moins haché, plus agréable
- Présence des meilleurs arbitres sur l'Élite
- Préférence claire pour 2 bons arbitres plutôt que 3 dont certains n'ont pas le niveau
- Comparaison avec l'Italie : arbitrage à 2 également, sans problème
- Satisfaction globale, chiffres à l'appui
- Pour lui, l'arbitrage à 2 est un gros plus cette saison

Avis divergents et inquiétudes exprimées (Le Puy)

F. Bornerand reconnaît les chiffres mais exprime des **réserves importantes**. En saison régulière, l'enjeu est limité l'arbitrage à 2 posant peu de problèmes. En revanche, inquiétude majeure pour les matchs couperets, la Coupe de France, le Final Four.

Selon lui ? À 2 arbitres, on ne peut pas tout voir (Exemple : fautes loin du ballon, jeu en zone arrière). Il peut y avoir un risque accru de frustration pour une équipe sur un match décisif.

Il affirme préférer 3 arbitres, mais uniquement s'ils sont tous de très bon niveau

Débat sur la qualité réelle de l'arbitrage à 3

D. Paquet indique que le fait qu'il y ait moins de fautes sifflées prouve selon lui que le jeu est plus fluide. Il rappelle que même à 3 arbitres, des erreurs graves subsistent. L'intégrité des joueurs n'est pas mieux protégée à 3. Pour lui, le nombre d'arbitres ne change pas fondamentalement la qualité

Position de R. Guidez

Il explique avoir été initialement favorable à l'arbitrage à 3, dans une logique de montée en gamme globale (clubs + arbitres).

Mais il constate qu'aujourd'hui aucune amélioration n'est visible de la qualité quand ils étaient 3. On retrouve 1 arbitre référent, 1 arbitre moyen, 1 arbitre en difficulté ou en formation.

L'objectif de formation des jeunes n'a pas réellement été atteint. En pratique, 2 ou 3 arbitres, ça n'a rien changé

Conclusion : 2 arbitres suffisent largement dans les conditions actuelles

Consensus partiel : « 3 oui, mais 3 bons »

Plusieurs intervenants (dont Le Puy) convergent vers une position intermédiaire :

3 arbitres peuvent être mieux, uniquement s'ils sont tous du même niveau. Aucun arbitre « passif » ou en difficulté.

Nécessité de faire monter le niveau de l'arbitrage en France

Travail de la Commission Arbitrage

Maxime détaille les actions en cours :

- 24 nouveaux arbitres recrutés
 - Majoritairement issus du basket valide
 - De tous âges
- Objectif :
 - Faire de la quantité pour créer de la qualité
 - Former, observer, évaluer
- Engagement de moyens financiers supplémentaires
- Gros travail actuel de la Commission Arbitrage

En résumé, le terrain est indispensable, la vidéo et l'e-learning ne suffisent pas seuls.

Évaluations, supervision et risque de stagnation

S. Cléaux et d'autres soulignent qu'il y a eu les départs de bons arbitres non remplacés. Elle souligne le manque évident de supervision cette saison en Elite, ce qui peut entraîner un risque de stagnation sans observation, retours individualisés, visionnage vidéo. Il serait bon que les arbitres à potentiel soient accompagnés pour progresser.

Maxime confirme que les formations vont évoluer dès la saison prochaine. On notera la fin des formations sur tournois. Une place importante sera réservée à la vidéo, l'analyse théorique et retour sur la pratique.

Autres retours de clubs

- **Lannion, Chalon, Strasbourg, Toulouse :**
 - Peu ou pas de différence perçue entre 2 et 3 arbitres
 - Globalement satisfaits de l'arbitrage à 2
 - Moins de fautes techniques constatées
- **Marseille :**
 - Avis mitigé
 - Dénonce des attitudes d'arbitres « shérifs »
 - Insiste sur le respect strict du règlement
 - Malgré ses critiques, se prononce pour le maintien à 2 arbitres

Avis de la Commission (Maxime)

Le souhait politique à moyen/long terme est de revenir à 3 arbitres

Mais c'est Impossible à court terme (manque d'arbitres formés). Refus de « faire du nombre » sans qualité

Les objectifs sont :

- Former davantage
- Faire monter les arbitres N1 et jeunes potentiels
- Aligner l'arbitrage français sur les standards internationaux

D. Paquet propose de recréer un colloque arbitres / entraîneurs / acteurs du jeu en début de saison (match des Champions. Il pense qu'un message fort serait ainsi envoyé. Les arbitres ne doivent pas être des « shérifs » mais les garants du jeu. Le dialogue est essentiel pour faire progresser le sport

Synthèse finale

- La majorité des clubs se prononce en faveur de l'arbitrage à 2 aujourd'hui, jugé plus fluide et plus spectaculaire.
- Le retour à 3 arbitres est envisagé uniquement si la qualité et la formation suivent, sur le moyen/long terme.
- Le cœur du débat dépasse le nombre d'arbitres : il porte sur la formation, la pratique terrain, la supervision et l'attractivité du jeu.

Colloque arbitres/entraîneurs, acteurs du jeu

Mis en place il y a deux ans, il a été globalement perçu comme un échec relatif. La principale raison évoquée est le fait que la présence des entraîneurs d'Elite avait été imposée.

Cette obligation était assortie de sanctions sportives :→ perte de points de pénalité en début de saison en cas d'absence. Toutefois, cette sanction n'a finalement pas été appliquée, notamment parce qu'un certificat médical a été présenté par l'intéressé..

Bilan

Le colloque n'a pas rassemblé suffisamment de participants, malgré une organisation lourde et exigeante. Plusieurs intervenants estiment que l'événement a été trop diversifié. Trop de publics différents (entraîneurs, joueurs, arbitres, etc.) La présence de matchs organisés en parallèle, a dispersé l'attention. La participation est trop large (jusqu'à 300 personnes) a rendu les échanges difficiles, et les discussions peu approfondies

Proposition d'un format plus recentré

Il est suggéré de réduire le périmètre de l'événement en se limitant aux arbitres, aux entraîneurs et aux présidents d'Elite Nationale.

Création d'un petit comité en favorisant les échanges de qualité. Ce format plus restreint permettrait des discussions plus riches et un vrai dialogue entre acteurs de haut niveau.

Le concept du colloque est jugé intéressant et pertinent, à condition d'être mieux ciblé.

L'idée d'associer le colloque à un match de pré-saison est défendue. Le match des champions, traditionnellement organisé en début de saison dans d'autres sports, est évoqué.

Cette combinaison colloque + match est vue comme un levier d'attractivité.

Retours positifs et perspectives

- Certains participants expriment un très bon souvenir personnel du colloque.
- L'idée que la première édition ait été imparfaite est relativisée :
 - Toute première initiative nécessite des ajustements
 - Le bouche-à-oreille pourrait améliorer la participation à l'avenir
- Il est jugé dommage d'abandonner le projet, car il a un réel potentiel.
- Le maintien du colloque est encouragé, à condition de proposer :
 - Un contenu de qualité
 - Un format clair et ciblé

Le colloque n'a pas été abandonné. Il fait partie des actions prévues. Dans le budget prévisionnel l'action n°14 a été notée.

La réalisation du colloque est conditionnée à l'obtention du budget nécessaire. S'il est reconduit, il serait organisé en septembre, sous un format repensé et amélioré

8. Création d'une sous-commission sportive

- Présentation du projet de création d'une sous-commission sportive, composée de deux représentants par division

Rôle de la sous-commission :

- Être force de proposition auprès de la CFBF (FFH) concernant les évolutions et modifications réglementaires
- Participer aux prises de décision relatives aux litiges rencontrés dans les différents championnats
- Aide à la réflexion sur les calendriers annuels des différentes divisions

- Mise en place prévue pour la saison 2026-2027
- Transmission, au cours de la saison, d'un dossier de candidature ainsi que d'une fiche de poste à destination des clubs

Mise en place prévue pour la saison 2026-2027

Transmission avant le mois de mai d'un dossier de candidature ainsi que d'une fiche de poste à destination des clubs ceci pour être opérationnels dès Septembre

Un pré-travail sera prévu avant la Réunion Annuelle des Clubs.

9. Modifications réglementaires prévues pour la saison 2026-2027

9.1 Statuts et règles générales

- Plaquette « GD » obligatoire
- Règle d'âge minimum (12 ans) et décharge du responsable légal
- Suppression du statut FIDET
- Avancées sur le sujet des limitations de joueurs étrangers
- Uniformisation des « abattements » accordés à toutes les féminines et aux jeunes étrangers.
- Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés U23 (en réflexion pour les saisons 2028-2030)

9.2 Obligations des clubs organisateurs

- Ajout d'obligations : licence FFH pour les OTM et aides-marqueurs (logiciel de points)
- Vos retours, difficultés et besoins en formation

9.3 Réécriture Cahier des Charges des organisateurs

Présentation des avantages gagnés par les clubs organisateurs.

La réunion porte principalement sur l'évolution du règlement du championnat Elite Nationale notamment concernant l'âge minimum des joueurs, la question des statuts (joueurs étrangers, français, double nationalité), la formation des jeunes et l'impact sur le niveau du championnat et de l'équipe de France.

*Concernant la **Game Disqualification**, il est rappelé que la règle existe déjà (merci à Nelly pour le rappel) et qu'elle sera de toute façon obligatoire l'année prochaine, ce qui ne pose pas de difficulté majeure.*

*Sur la **règle d'âge minimum**, il est précisé qu'elle n'existe pas officiellement à ce jour. Une réflexion est toutefois en cours afin de fixer des seuils par division :*

*12 ans en Nationale 3,
éventuellement 13 ans en Nationale 2,
et 14 ou 16 ans en Nationale 1 Élite.*

L'objectif n'est pas d'empêcher les jeunes de jouer, mais avant tout d'éviter les blessures. Il est rappelé qu'en pratique, en Elite, il n'y a quasiment pas de joueurs de moins de 19 ans.

*La **suppression du statut spécifique (fidélité / assimilé français)** est identifiée comme le sujet le plus urgent et le plus sensible. La discussion étant tardive, il est proposé de prévoir une réunion spécifique ultérieure afin de traiter ce point en profondeur, car il a des conséquences directes sur le recrutement et la préparation de la saison prochaine pour les clubs.*

Un état des lieux est ensuite présenté par Maxime à partir d'un tableau recensant, pour chaque club Elite, le nombre de joueurs français sélectionnables en équipe de France, les joueurs étrangers, les joueurs à double nationalité jouant pour une autre sélection nationale, ainsi que les jeunes. Il ressort que si le statut est supprimé et que tous les joueurs étrangers ou à double nationalité non sélectionnables en équipe de France sont comptabilisés comme étrangers, la majorité des clubs dépasserait le quota autorisé. Deux clubs seraient à cinq joueurs concernés, tandis que tous les autres seraient au-delà des limites actuelles.

Cela suscite de nombreuses réactions. Plusieurs intervenants soulignent que l'obligation d'aligner deux joueurs français sur le terrain pousserait les clubs à recruter massivement dans les divisions inférieures (N1B, N2, voire N3), avec un risque de déséquilibre territorial, car toutes les régions ne disposent pas du même vivier de joueurs français.

La question de la **double nationalité** soulève un débat juridique et éthique. Aujourd'hui, un joueur possédant la nationalité française est considéré comme français, même s'il joue pour une autre sélection nationale. Modifier ce statut pourrait poser des problèmes de droit européen et limiter la liberté des joueurs, en allant jusqu'à influencer leur participation internationale, ce qui est jugé préoccupant.

Plusieurs intervenants reconnaissent que la présence d'étrangers a permis d'élever le niveau global du championnat.

Toutefois, des inquiétudes sont exprimées quant aux conséquences à long terme pour la formation des jeunes français et pour l'équipe de France, les jeunes jouant parfois peu, voire pas du tout, en élite.

Il est souligné qu'il existe actuellement un déficit structurel de joueurs français capables d'évoluer immédiatement au plus haut niveau. Avec dix équipes Elite, l'obligation d'avoir au moins deux français sur le terrain impliquerait environ quarante joueurs français de niveau élite disponibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une mise en place brutale du règlement risquerait de provoquer une inflation des salaires des joueurs français, une concurrence excessive entre clubs, et des difficultés économiques.

La formation est unanimement reconnue comme essentielle, mais elle nécessite du temps. Former des jeunes ne peut pas se faire en une seule saison.

Les exemples passés montrent que des règles trop contraignantes ont parfois été contournées (jeunes alignés symboliquement à l'entre-deux puis immédiatement remplacés), ce qui vide ces dispositifs de leur sens.

Une piste de réflexion est évoquée : la **valorisation des clubs formateurs**, par exemple via un système de points bonus pour les clubs Elite dont l'équipe réserve fait réellement jouer des jeunes de moins de 23 ans sur la durée de la saison. Cette idée est encore à l'état de réflexion et ne pourrait être envisagée qu'à moyen terme (horizon 2027-2028). Néanmoins, la difficulté de contrôler le temps de jeu réel est soulignée.

Le débat revient également sur l'historique du règlement autorisant un nombre illimité d'étrangers, adopté à la suite de dérives passées (exemple du club de Saint-Avold/Metz, très performant sportivement mais dissous ensuite). Il est rappelé que cette décision avait été largement contestée à l'époque par les présidents de clubs, et que ses effets ont contribué à écarter certains jeunes français prometteurs, dont plusieurs ont arrêté le basket ou sont partis à l'étranger.

Enfin, un consensus partiel se dégage : il faudra probablement accepter, pendant une période transitoire, un niveau sportif légèrement inférieur en Elite si l'objectif est réellement de redonner une place aux jeunes français et de reconstruire une filière durable. Toutefois, cette transition doit être progressive, accompagnée et cohérente, afin d'éviter de fragiliser les clubs et le championnat.

Les discussions continuent sur la réglementation des **joueurs étrangers** en basket fauteuil, la stratégie à adopter vis-à-vis de la Fédération, ainsi que sur les enjeux budgétaires et institutionnels du basket fauteuil au sein du paysage handisport français.

Tout d'abord, il est rappelé que la limitation du nombre de joueurs étrangers se fait déjà en grande partie de manière automatique par des contraintes financières. Recruter un nombre élevé de joueurs étrangers représente un coût important et constitue, dans les faits, une quasi-impossibilité pour la majorité des clubs. L'exemple de Metz est évoqué, mais il est précisé que ce club n'avait pas atteint la limite maximale de joueurs étrangers (12), puisqu'il en comptait plutôt 8 ou 9. Concernant la disparition de ce club, il est clairement affirmé que la cause principale est une mauvaise gestion, et non le seul recours à des joueurs étrangers.

D'autres clubs, avec un nombre comparable d'étrangers, parviennent à fonctionner correctement grâce à une gestion saine. Il est donc jugé inapproprié d'utiliser Metz comme argument central pour justifier un durcissement réglementaire.

Sur les arrêts ou départs de certains joueurs français, il est précisé que ceux-ci sont majoritairement liés à des raisons personnelles, professionnelles, de santé ou scolaires, et non directement au manque de place dans les clubs à cause des

étrangers. Par ailleurs, plusieurs joueurs français ayant évolué à l'étranger sont ensuite revenus dans le championnat français, montrant que les trajectoires sont diverses et ne relèvent pas d'un problème structurel unique.

Un point fondamental concerne la position à défendre auprès de la Fédération.

Les membres de la Commission partagent globalement une vision commune, mais soulignent la nécessité d'apporter des arguments concrets, chiffrés, réalistes et réalisables. La Fédération est jugée à l'écoute lorsqu'on lui présente des données précises, comme l'état des lieux de l'Elite réalisé par Maxime, qui lui était jusque-là largement inconnu.

Il est fortement insisté sur l'importance de ne pas confondre nationalité civile et nationalité sportive.

Beaucoup de joueurs considérés comme étrangers sont en réalité installés en France depuis de nombreuses années, y travaillent, y ont une famille et sont pleinement intégrés. Les exclure ou les forcer à changer de club n'aurait aucun sens et ne réglerait pas la question de la relève.

La détection et la formation des jeunes sont identifiées comme un enjeu majeur, mais pas nécessairement au niveau des équipes d'Elite. Elles doivent surtout se faire au sein des équipes réserves (équipes 2 ou 3), comme c'est le cas dans certains clubs. Le parcours idéal mis en avant est celui de jeunes formés dans ces équipes, gagnant progressivement du temps de jeu avant d'accéder à l'Elite.

Dans cette logique, la valorisation des jeunes est évoquée comme une piste réglementaire pertinente, non pas par une obligation de temps de jeu (jugée invérifiable et facilement contournable), mais par des critères plus fiables, tels que le nombre de licenciés jeunes dans un club, toutes équipes confondues. Ce type de mesure serait plus crédible et mieux accepté par la Fédération.

Les échanges abordent ensuite les difficultés financières structurelles du basket fauteuil.

Le coût des joueurs étrangers, du matériel, et le faible nombre de licenciés entraînent un coût par joueur extrêmement élevé pour les clubs, sans commune mesure avec le basket valide. À cela s'ajoute la faiblesse du budget de développement, notamment les 9 000 € évoqués, issus de l'Agence Nationale du Sport (ANS), dont les dotations sont réparties entre de nombreuses disciplines.

La question d'un rapprochement avec la FFBB est également discutée. Plusieurs intervenants expriment de fortes réserves, soulignant que les expériences récentes d'autres disciplines ayant quitté la Fédération Handisport sont globalement peu encourageantes, notamment en matière de développement, de financement et de reconnaissance. Il est mis en avant que la collaboration avec les fédérations valides est souvent plus bénéfique que l'absorption pure et simple.

Enfin, il est souligné que le basket fauteuil souffre d'un déséquilibre structurel dans l'attribution des budgets, notamment au regard des critères de performance de l'ANS, qui favorisent les sports individuels générateurs de nombreuses médailles.

Les sports collectifs, avec peu de titres possibles, sont mécaniquement pénalisés, malgré leur rôle central dans le développement des clubs et de la discipline.

En conclusion, les échanges convergent vers une idée forte : il est indispensable de présenter un projet global, cohérent et argumenté à la Fédération, visant à préserver les joueurs fidèles, renforcer la formation des jeunes via les structures clubs, garantir la viabilité économique des équipes, et assurer l'avenir du basket fauteuil sans décisions brutales ou simplificatrices.

Les intervenants s'interrogent sur l'avenir de l'**All Star Game** de basket fauteuil et sur sa capacité à devenir un événement régulier et fédérateur, plutôt qu'une initiative ponctuelle. L'idée générale est que cet événement est apprécié et qu'il peut être une expérience très positive à vivre pour les joueurs et pour l'ensemble du milieu du basket fauteuil. Toutefois, sa pérennisation dépend fortement de la qualité de l'organisation, du choix de la date et surtout de la présence effective des meilleurs joueurs du championnat, éléments jugés essentiels pour fidéliser les acteurs et donner de la crédibilité à l'événement.

Stéphane Binot souligne qu'il faudra être particulièrement performant sur le plan commercial afin de pouvoir reconduire rapidement ce type d'événement et en assurer la viabilité. Maxime ajoute que le véritable problème ne réside pas

uniquement dans l'événement en lui-même, mais dans la non-participation et le manque d'engagement de certains joueurs. Cette situation a conduit la Fédération à se questionner sur l'intérêt de continuer à investir des moyens dans ce format d'événement, compte tenu du retour mitigé en termes d'implication.

D. Paquet insiste sur le fait que l'All Star Game reste avant tout un outil de communication extrêmement important pour le basket fauteuil. Selon lui, même si certains joueurs avaient été informés à l'avance, la communication n'a pas été suffisamment claire ou efficace, ce qui explique certaines absences. Il estime que cela est regrettable, car l'objectif devrait être de fidéliser l'ensemble des acteurs du basket fauteuil autour d'un événement rassembleur.

Il met également en avant un point majeur : l'absence d'un joueur considéré comme l'un des meilleurs du championnat, voire d'Europe et du monde, Nicolas Jouannerre.

D. Paquet juge très dommageable que ce joueur ait été suspendu lors de l'All Star Game. Selon lui, si une suspension était imposée par l'IWBF, elle aurait dû être appliquée lors des premières journées de championnat, qui avaient peu d'enjeu, et non lors d'un événement de promotion comme l'All Star Game. Il estime que priver l'événement d'un joueur de ce niveau a pu provoquer un effet boule de neige, incitant d'autres joueurs à ne pas participer par solidarité ou par désaccord. Il ajoute que l'All Star Game ne peut se permettre l'absence de joueurs majeurs..

La discussion aborde également le choix de la date, qui est fortement critiqué. R. Guidez explique qu'organiser l'All Star Game une semaine avant un week-end de matchs importants n'est pas judicieux, car les joueurs risquent de se blesser, ce qui pourrait pénaliser leurs clubs. Il estime qu'il aurait été préférable d'inverser les week-ends afin de laisser plusieurs semaines de récupération aux joueurs.

Il souligne aussi que les informations concernant la date et le lieu n'étaient pas suffisamment claires, puisque certains n'ont réellement pris connaissance de l'événement qu'à la mi-novembre.

Stéphane Binot précise néanmoins que la date figurait bien sur le calendrier général et qu'elle avait été annoncée dès le mois de juin, même si le lieu exact n'était pas encore défini. D Paquet reconnaît qu'il y a eu quelques dysfonctionnements organisationnels, mais maintient que le projet en lui-même est excellent et mérite d'être retravaillé. Pour lui, l'objectif doit être que tout le monde soit présent et que l'All Star Game devienne une véritable fête du basket fauteuil.

Enfin, Maxime explique que le choix de la date avait aussi pour but d'éviter que les joueurs étrangers, une fois le championnat terminé, repartent dans leur pays et ne puissent pas participer. Cela montre que certaines décisions ont été prises pour favoriser la présence des joueurs, même si leur impact n'a pas été pleinement positif.

En conclusion, l'All Star Game est perçu comme une initiative très prometteuse et bénéfique pour l'image du basket fauteuil, mais son succès futur dépendra d'une meilleure organisation, d'une communication plus efficace, d'un calendrier mieux adapté et surtout de la participation des joueurs majeurs, condition indispensable pour en faire un événement fédérateur et durable.

S. Cléaux demande des précisions sur le déroulement de la Coupe de France. Les $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ se dérouleront le samedi, et la finale le dimanche.

Organisation du Final Four Elite à Orléans par le comité régional Centre Val de Loire.

Avant la clôture de la réunion, il est signalé que certains postes de dépenses auparavant supportés par les clubs – notamment l'hébergement et la restauration de membres de la commission et de certains arbitres – ne sont désormais plus à leur charge, ce qui constitue une évolution favorable.

La séance se termine par des remerciements adressés à l'ensemble des participants pour leur implication et leur présence jusqu'au terme des échanges. Il est proposé d'organiser un nouveau point collectif au mois d'avril afin de poursuivre le dialogue engagé. Un message amical est transmis à Alex, actuellement en convalescence. La réunion se clôt dans une ambiance cordiale et constructive.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22 h 40.

Rédactrice
Nelly Blot



Approbateur
Maxime Julve

